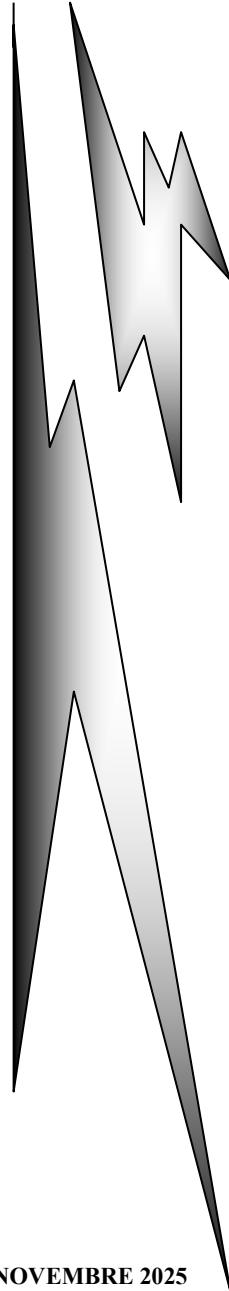


infos
CRUX



Bulletin d'Information Communal



NOVEMBRE 2025

ISSN N° 1282-5765

Rédaction – Edition : Comité Consultatif de l'Information

Impression – Diffusion : Mairie CRUX LA VILLE 58330



CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

01 – Bail parcelle ZI45 : conditions et tarifs pour reprise par Mme TORCOL

M le Maire expose la proposition de Mme TORCOL concernant la location de la parcelle ZI45 de 1ha47a60 au 31-12-2025 à 109€ l'hectare.

Il est rappelé que la base, pour les terres et les prés de 2e catégorie, est fixée entre 110.71€ et 149.92€ l'ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention, décide de confirmer sa précédente décision de louer la ZI45 dans les conditions suivantes :

La parcelle ZI45 est louée pour une surface de 1ha47a60.

Le montant du fermage sera de 125€ l'hectare, tarif révisable chaque année et indexé sur l'indice national des fermages.

Un état des lieux sera effectué avant la signature du bail.

Le règlement du fermage est demandé en novembre de l'année en cours.

Le Conseil précise que le bail sera passé auprès de Me Bloin, notaire à Châtillon-en-Bazois. Il délègue le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation du bail.

02 - Bail AB87 et AB88 : conditions et tarifs pour reprise par le GAEC de l'Autrevelle

M le Maire expose la proposition du GAEC de l'Autrevelle, concernant la reprise de la location des parcelles AB87 de 1ha19ca36a et AB88 de 54ha16a, au 31-12-2025 à 120€ l'hectare.

Le Maire rappelle que M Minier, actuel locataire des parcelles AB87 et AB88, part à la retraite au 31 décembre 2025 et a déposé ses demandes de résiliation des baux signés avec la commune de Crux la Ville.

Il est rappelé que la base, pour les terres et les prés de 2e catégorie, est fixée entre 110.71€ et 149.92€ l'ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention, décide de louer les parcelles AB87 et AB88 pour un montant de 120€ l'hectare, tarif révisable chaque année et indexé sur l'indice national des fermages.

Un état des lieux sera effectué avant la signature du bail.

Le règlement du fermage est demandé en novembre de l'année en cours.

Le Conseil précise que le bail sera passé auprès de Me Bloin, notaire à Châtillon-en-Bazois. Il délègue le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation du bail.

03 - Bail partie ZE75 6ha54ca50a : conditions et tarifs pour reprise par l'EARL de Mourry

M le Maire expose la proposition de l'EARL de Mourry, concernant la reprise de la location d'une partie de la parcelle ZE75 de 6ha54ca50a, au 31-12-2025 à 120€ l'hectare.

Le Maire rappelle que M Minier, actuel locataire de la parcelle citée précédemment, part à la retraite au 31 décembre 2025 et a déposé sa demande de résiliation du bail signé avec la commune de Crux la Ville.

Il est rappelé que la base, pour les terres et les prés de 2e catégorie, est fixée entre 110.71€ et 149.92€ l'ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention, décide de louer la parcelle ZE75 de 6ha54ca50a pour un montant de 120€ l'hectare, tarif révisable chaque année et indexé sur l'indice national des fermages.

Un état des lieux sera effectué avant la signature du bail.

Le règlement du fermage est demandé en novembre de l'année en cours.

Le Conseil précise que le bail sera passé auprès de Me Bloin, notaire à Châtillon-en-Bazois. Il délègue le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation du bail.

04 – Délivrance de houppiers

Vu les articles L211-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 du Code forestier ;

Vu les articles 14 à 23 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes à faire par l'ONF pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2026 :

Parcelle 11.u/LABELL – lot unique – 12.85h

Peuplement : futaie irrégulière de chênes pédonculés.

CONSEILS MUNICIPAUX



Essences	Qualité	Nbre	Diam Moy	40	45		50	55	60	65	70	75
CHX		17	58	1			5	2	3	2	4	
CHX	DCL	23	58	3	1		1	5	5	4	3	1
F.T.		1	40	1								
Total		41		5	1		6	7	8	6	7	1

Décide la délivrance des houppiers pour droit d'affouages de la commune, façonnage des houppiers en 1m, fendus, empilés des tiges exploitées pour la commune.

05 – Convention de mise à disposition entre la commune et CVMF Loisirs

Le Maire expose la demande de M et Mme JOURDON, représentants de la société CVMF Loisirs, de mise à disposition d'une partie de la ZP14 pour leur permettre d'installer un container afin d'exercer leur activité commerciale sur la base de loisirs durant la période estivale.

Le Maire expose la proposition suivante :

le terrain sera mis à disposition à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de trois ans, la convention pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Le terrain sera utilisé pour l'exercice d'une activité commerciale visant à la vente de produits de restauration et la location d'activités nautiques.

Cette activité ayant pour vocation de développer le tourisme sur la commune, la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

La société CVMF Loisirs pourra utiliser une des bornes électriques installée sur la base de loisirs en prenant l'abonnement à son nom.

La commune demande que le container soit habillé de bardage bois avant l'ouverture de la saison touristique 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en faveur de l'établissement d'une convention avec CVMF Loisirs dans les conditions décrites ci-dessus, et donne pouvoir au Maire pour la signer.

06 – Confirmation zones accélérations énergies renouvelables

Les zones d'accélérations avaient été définies par délibération du conseil municipal le 20 mars 2024 suite à la consultation de la population qui a uniquement émis des demandes de renseignements, auxquelles nous avons donné suite.

Elles ont été transmises au référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 15 mars 2025.

Le comité régional de l'énergie du 13 mai 2025 fait le constat d'un bilan d'étape de définition des ZAER encourageant et valide la 2ème vague de définition des ZAER. Chaque référent préfectoral doit prendre un arrêté départemental qui arrête la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur leur territoire. A l'issue de la publication du décret de régionalisation des objectifs de la PPE 3, le CRE se réunira pour donner un avis sur la suffisance des ZAER définies à atteindre les objectifs régionaux.

Les zones concernées sont les suivantes : couvertures des bâtiments publics, agricoles et privés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, valide la transmission de la cartographie de ces zones en vue de son arrêté définitif.

07 – Contribution financière téléalarme

M le Maire expose la demande du Département sollicitant une participation financière à la location de téléalarme pour les habitants de Crux la Ville.

Le Maire rappelle que le CCAS accordait son aide à toute demande formulée, en fonction des ressources du demandeur, et selon le barème établi par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder une contribution financière à la location de téléalarme dans les mêmes conditions que le CCAS.



CONSEILS MUNICIPAUX

08 – Accord participation financière de la CCACN

Suite à la suppression des poubelles sur le site du Merle, le Maire rappelle que la CCACN s'était engagée à apporter un soutien financier à la commune pour faire face aux dépenses liées au temps passé, chaque jour, pour ramassage des déchets qui restent sur site. Suite au conseil communautaire du 27 mai 2025, il a été validé une contribution de 1500€ en faveur de la commune de Crux la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider la contribution financière proposée par la CCACN.

09 – DETR et Camosine 2026

Dans le cadre des travaux de protection et rénovation des biens communaux, la commune a pour projet de refaire une partie de la couverture de l'église et refaire l'installation électrique de l'école et de la cantine qui n'est plus aux normes. Afin de poursuivre ces projets, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter la DETR et la Camosine pour réaliser ces travaux.

10 – DM 2 : décorations Noël

Le Maire rappelle la suppression des mâts dans le bourg, ainsi que le vieillissement des guirlandes électriques pour les fêtes de fin d'année.

Il est présenté de nouvelles décos rétro réfléchissantes, solution qui permettrait de profiter de décos de jour comme de nuit, sans avoir besoin d'électricité. Cela serait une solution durable, limitant également entretien et réparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter une enveloppe de 1500€ pour de nouvelles décos.

Aussi, une nouvelle opération en investissement sera créée, et une décision modificative sera établie pour régler cette nouvelle dépense.

INFORMATIONS DIVERSES :

* PLUi : un appel d'offres a été lancé par ATOPIA pour sélectionner une entreprise qui réalisera le diagnostic en vue d'établir une proposition de PLUi en 2027/2028.

* Travaux en cours : la première phase de travaux de la salle des fêtes (remise aux normes électriques et peinture) est en cours.

Concernant l'école, la climatisation réversible va être installée pendant les vacances scolaires.

*Stèle du Merle : correction des noms inscrits sur la stèle et demande de dons

*Abattoir SCIC Cosne s/Loire : proposition d'acheter des parts et participation au conseil d'administration. Le Conseil municipal a refusé.

* Pause méridienne école : les professeurs ne souhaitant pas assurer la surveillance de ce temps de pause, la cantinière prendra en charge la surveillance en heures complémentaires.

*Exonération impôts locaux des entreprises : suite à une demande reçue en mairie, le conseil municipal précise qu'il n'a jamais voté en faveur d'une exonération et ne souhaite pas le faire maintenant.

*Comice agricole : organisation d'une réunion programmée par la municipalité (réunion 24/10 à Rouy).

*Décos de Noël : prévision achat de nouvelles décos

*Chemin rural des Ravées : déclaration de maisons non vacantes

*Affaire logement communal du 2 rue du Docteur Léveillé : dossier toujours en cours.

88888888888888888888888888888888

TRAVAUX SALLE DE FÊTES.

C'est l'entreprise SARL LUCIEN basée à Nevers qui a été choisie pour refaire les peintures de la salle des Fêtes.

Le chantier a été divisé en 2 phases : la première a commencé à la fin du mois d'août et s'est terminée début octobre ; elle a concerné la petite salle, le couloir, les toilettes et la cuisine.

La seconde phase concernera la grande salle et débutera en janvier 2026 jusqu'à la mi-février.



Après un important travail de préparation des murs et du plafond, les nouvelles couleurs plus claires ont été peintes. Les soubassements des murs ont été renforcés par un revêtement spécial.

Nous avons profité de ces travaux pour remettre aux normes l'installation électrique sur les préconisations de la SOCOTEC et remplacer l'éclairage par des systèmes à LED, travaux effectués par la société Breterch de St Saulge.

Durant les travaux la salle ne peut être utilisée pour des manifestations : la séance de cinéma du 23 janvier 2026 est donc annulée.



Élections municipales de mars 2026

• **Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales** de la commune vous devez :

- Remplir et déposer en mairie le formulaire CERFA n°12669 accompagné d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF/GDF, avis d'imposition...)
- ou aller sur le site du Service Public : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788

Avant le 6 février 2026.

• **Les 15 et 22 mars 2026, vous élirez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé de 11 conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et deux adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, **le scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.



- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (11), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).



Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. Tout propriétaire est tenu de ramasser les déjections canines sur l'espace public. L'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe. Le montant de l'amende prévu dans ce cas est **de 35 €** et peut être majoré.

Pour rappel, des panneaux ont été installés sur la commune précisant que les chiens doivent être tenus en laisse. Le non-respect de ces instructions peut entraîner des amendes pouvant atteindre jusqu'à 33 € ou 75 € si votre animal est catégorisé.



Attention : les chiens de catégorie doivent être tenus en laisse par une personne majeure et muselés dans les lieux qui ne leur sont pas interdits.



Les articles R. 632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts de déchets.

Le maire et ses adjoints étant des officiers de police judiciaire, ils peuvent, en cette qualité, constater les infractions et dresser un procès-verbal. De plus, l'intervention du cantonnier pour enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public ou privé de la commune sera facturé 300€, conformément à la délibération du 2 décembre 2023.



RÈGLEMENTATION SUR LE FEU. RAPPEL.

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie en respectant les règles.

La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 450 € maximum.

Qualité de l'eau potable à Crux

Prélèvement effectué à Crux la Ville le 19 août à 10h13

Chlore libre 0,49 mg/l, chlore total 0,54 mg/l pH 7,1. T°23,5°C



Les paramètres microbiologiques (bactéries, entérocoques) et physico-chimiques respectent les références de qualité.

Conclusion : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Résultats complets sur le site sante.gouv.fr.



ÉTAT CIVIL

Naissance



Bienvenue à Alice MOCQUOT née le 22 octobre 2025.

Mariage de Simon BARBRY et Sidonie LEBLANC le 12 juillet 2025.

Tous nos vœux de bonheur !

Décès

Ils nous ont quittés

Roland SAUVAGE le 3 juillet 2025

Willy PORSCHMANN le 30 juillet 2025

Christian ENOUF le 9 août 2025

Christian BUISSON le 12 août 2025

Jean-Pierre HARRIS le 24 septembre 2025

André BOUCHARD le 24 octobre 2025

Pascal GUIDEZ le 10 novembre 2025

Jacques TAVERNE le 18 novembre 2025

PAROISSE



De nombreux fidèles ont assisté le 27 juillet à 10h30 à la messe célébrée par Monseigneur Drouot en l'église St Nazaire et St Celse de Crux-la-Ville.

La célébration a été suivie d'un convivial verre de l'amitié.

Le site internet paroissial : <https://p-stpcn.com> indique toutes les messes prévues au Cœur de la Nièvre.

Tél. 03 86 84 16 29 Mail paroisse.saint.paul@nievre.catholique.fr

Site nievre.catholique.fr



INFORMATIONS PRATIQUES



JOINDRE LA MAIRIE ouverture au public : mardi, jeudi, samedi de 9H à 12H
Merci de respecter impérativement ces horaires afin de ne pas perturber le travail de la secrétaire

Tél 03 86 58 35 65

Mail mairie.cruxlaville@wanadoo.fr
Site Internet <https://crux-la-ville.fr>



INFORMATIONS PRATIQUES.....



PANNEAU POCKET : L'application mobile de la mairie est également consultable sur le site Internet.



AGENCE POSTALE Nouveaux horaires depuis le 1^{er} septembre !

Du mardi au jeudi de 9h à 12h30, le vendredi de 14h30 à 18h, le samedi de 9h à 12h30

ASSISTANTE SOCIALE

Notre assistante sociale, est rattachée au site d'action sociale de Corbigny rue du Loup.

Elle tient des permanences à Saint-Saulge le lundi après-midi et le mercredi matin sur rendez-vous.

Tél **03 86 93 46 30** pour prendre rendez-vous ou pour toute autre demande.

TAXI À CRUX LA VILLE

Le taxi qui exerce à Crux-la-Ville est conventionné et donc tout à fait habilité à vous transporter pour vos rendez-vous médicaux, à la condition que vous répondiez aux critères établis par la caisse d'assurance maladie.

Christine MASSART Tel : 06 38 63 29 93.



CCACN (Communauté de Communes Amognes Cœur-du-Nivernais)

site internet : www.cc-amognescoeurdundernais.fr

Facebook: www.facebook.com/com.des.amognes



Contacts : 03.86.58.46.22 du lundi au vendredi (standard de 9h à 12h)

Mairie de St Benin d'Azy 1, Place de la République, de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi
mail: contact@ccacn.fr



La Communauté de communes va mettre en place une permanence mensuelle de l'**ALEC 58** (Agence Locale de l'Energie et du Climat), dans les Maisons France Services afin d'apporter des conseils gratuits et indépendants aux habitants sur les travaux de rénovation énergétique, les énergies renouvelables, l'adaptation des logements...

Ces permanences auront lieu le premier jeudi du mois, sur la base d'une demi-journée (de 9h à 12h), en alternance entre St Saulge et St Benin d'Azy, afin de recevoir les particuliers gratuitement, uniquement sur rendez-vous.

La première permanence a eu lieu le jeudi 2/10 au centre social de St Saulge.
La prise de RDV se fait en appelant l'ALEC au 03 86 38 22 21.

Pour tout renseignement : Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre – 13 avenue Pierre Bérégovoy 58000 NEVERS 03 86 38 22 21 – infoenergie@ale-nievre.org – www.ale-nievre.org



OFFICE DE TOURISME CŒUR DE NIEVRE
2, Rue du Commerce 58330 – SAINT-SAULGE
03.86.58.25.74

ot.coeurdenievre@gmail.com https://www.tourismecoeurdenievre.com/

L'office est fermé pour la saison hivernale depuis le 21 octobre 2025

Mais nous restons joignables par téléphone ou mail les mardis, mercredis matin et jeudis.



INFORMATIONS PRATIQUES.....



ESPACE SOCIOCULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS – FRANCE SERVICES
1, Place de la République Saint-Saulge
Tél: 03.86.58.21.10 Mail: contact@escn58.info <http://www.escn58.info>



Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

La Maison France Services est un guichet unique d'information pour les familles, les particuliers et les professionnels :

- Mise à disposition : Accès internet, Photocopieuse, Scanner
- Aide aux démarches administratives, mise en relation par téléphone, Internet, ou visio guichet.

Accueil du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Et sur rendez-vous (à privilégier pour vous éviter d'attendre) au 03.86.58.21.10 les mardis De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 les jeudis de 8h30 à 12h les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.



Portage de repas à domicile : Tous renseignements à l'ESCN au 03 86 58 21 10

Ce service s'adresse à tous les habitants du territoire Amognes-Cœur du Nivernais, vivant sur l'une des communes suivantes : Anlezy, Bazolles, Beaumont-Sardolles, Billy-Chevannes, Bona, Cizely, Crux-la-Ville, Diennes-Aubigny, Fertrève, Frasnay-Reugny, Jailly, Limon, Montigny-aux-Amognes, Nolay, Rouy, St-Saulge, St-Sulpice, Trois-Vèvres, Vaux d'Amognes, Ville-Langy.

Avantages : Vous commandez vos repas pour tous les jours de la semaine ou pour quelques jours seulement.

- Être un relais d'information auprès de vos proches si la situation est nécessaire
- Un passage 4 fois par semaine, le matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour déposer les 7 repas de la semaine
- Des repas goûteux et équilibrés qui viennent à vous dans un camion réfrigéré prévu à cet effet. Il ne vous reste plus qu'à réchauffer vos repas !
- En complément de la livraison des repas, nous veillons à votre bien-être, en assurant une veille sociale et sanitaire. En cas de problème, La Poste nous avertira et nous pourrons alors réagir.

Les repas vous sont facturés mensuellement. Il faut ajouter une fois dans l'année le prix de l'adhésion à l'ESCN. Certaines caisses de retraite ou mutuelles peuvent participer à la prise en charge des frais ; renseignez-vous auprès de ces organismes. Les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) peuvent demander une prise en charge de la livraison du repas auprès du site du conseil départemental dont vous dépendez (Imphy ou Corbigny).

La livraison des repas est en partie déductible de vos impôts : une attestation vous sera remise chaque année.

Pour commander ou annuler des repas, vous devez prévenir l'Espace Socioculturel Cœur du Nivernais 48h (2 jours) avant la date de livraison. Pour toutes demandes urgentes, nous contacter.

Les menus sont variés et équilibrés toute la semaine

Coordonné par l'ESCN de Saint-Saulge, le service de portage de repas est mené en partenariat avec la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais. La Cuisine des saveurs de Nevers fabrique les repas, la Poste vous les livre. De nombreux ateliers, sorties, soirées sont programmés pour ce dernier trimestre ! Consultez le site pour tous renseignements et réservations.



INFORMATIONS PRATIQUES



Permanence Energie

CONSEILS GRATUITS pour les habitants, sur les travaux de rénovation énergétique, les énergies renouvelables, les aides

économies
rénovation travaux
isolation renouvelable biosourcés
confort chauffage énergies conseils aides
chauffage écogestes
ventilation efficacité



1^{er} jeudi du mois, de 9h00 à 12h00,
sur rendez-vous au 03 86 38 22 21

Maisons France Services Saint-Saulge ou Saint-Benin-d'Azy

Conseil gratuit, neutre, indépendant.
Un service public soutenu par :



À tout moment, informez-vous en nous contactant :

Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre – 13 avenue Pierre Bérégovoy 58000 NEVERS
03 86 38 22 21 – infoenergie@ale-nievre.org – www.ale-nievre.org

INFORMATIONS PRATIQUES.....

PROJET DE RÉHABILITATION DU CENTRE SOCIAL À SAINT SAULGE



INFORMATIONS PRATIQUES.....



UNITÉ LOCALE NIVERNAIS MORVAN
4, rue du Champ de Foire 58330 St Saulge Tél. 09 67 01 02 12

Vesti boutique de Saint-Saulge ; elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00. Le samedi de 9 h 30 à 11 h 30. Tél 09 67 01 02 12.

La Croix Rouge française, Unité Locale Nivernais Morvan a procédé en avril dernier aux élections pour le mandat 2025-2029. Les membres du nouveau bureau sont :

- Jean Christophe GIGOT, Président de l'UL en remplacement de Monique Javelle.
- Patrice AUGARD, Vice-Président
- Christian JAVELLE - Trésorier
- Claude DULOT Trésorier Adjoint
- Marie-Pierre AUGARD - Secrétaire
- Michèle THEVENEAU - Secrétaire Adjointe
- Trois autres membres sans fonction

Le service mobilité est de plus en plus sollicité. Si vous avez du temps libre, vous pouvez le mettre à disposition de ce service en devenant chauffeur bénévole. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Jean-Christophe Gigot au 06-83-66-26-43 ou par mail à jean-christophe.gigot@croix-rouge.fr.

En **décembre**, aura lieu le traditionnel **concours de belote** à la salle des fêtes de Saint-Saulge. De nombreux lots seront proposés aux vainqueurs. Un lot pour chaque participant.

En **février 2026**, en principe le 1er week-end, aura lieu le **repas dansant** animé musicalement par Thierry Moreau et son orchestre.

Le **dernier week-end de novembre** aura lieu la **collecte de la Banque Alimentaire** à laquelle l'Unité locale Nivernais Morvan participe car nous sommes partenaires. Si vous souhaitez participer à celle-ci, merci de le faire savoir à Jean-Christophe Gigot au 06-83-66-26-43 ou par mail à jean-christophe.gigot@croix-rouge.fr.

En 2026, nous avons le projet de mettre en place Croix-Rouge sur roues. Ce service permettra d'aller à la rencontre des familles isolées, de leur proposer des vêtements, chaussures à moindre coût. Ce sera également un temps d'échange avec ces familles et pourquoi pas devant une tasse de café ou thé accompagnée de quelques friandises. Bien cordialement. Monique JAVELLE.



LA HALLE DES PAYSANS

La boutique est ouverte tous les matins du mardi au dimanche compris, de 9h30 à 12h30, mardi et vendredi toute la journée de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19H.

1, place de l'Hôtel de Ville Saint-Saulge

lahalledespaysans@gmail.com

GENDARMERIE : brigade de Saint-Saulge 03 86 58 30 15

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche, jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

URGENCE 114

Le 114 est le service public d'urgence gratuit 24h/24, 7j/7, réservé aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes ou aphasiques, pour contacter les secours (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) les plus proches en visio, texte, voix, images. Explications complètes sur le site www.info.urgence114.

INFORMATIONS PRATIQUES.....



S.O.S Litiges 58

Site:sos-litiges-58.e-monsite.com



"Ne restez jamais seul devant un litige" Notre mission, bénévole, c'est de défendre vos intérêts" Tél.03 86 38 22 03 Mail:soslitiges58@gmail.com.

ALLO, PARENTS EN CRISE **N°Vert 0 805 382 300**

Bureau des parents ET DES EDUCATEURS

PARENTS, JEUNES ET PROFESSIONNELS :
BESOIN DE PARLER ?

Appelez nos psychologues et professionnels de la parentalité

Du lundi au vendredi : 10h-13h et 14h-20h
Le samedi : 10h-13h
Appel anonyme et gratuit

Avec le soutien de:

NIÈVRE SOLUTIONS SOLIDAIRES Besoin des horaires d'un bus ? De la carte TER ? Trouver une aire de covoiturage : nievresolutionssolidaires.fr lancé par le département.



- Solitude, détresse ou dépression. Je ne reste pas seul face à mes difficultés personnelles ou professionnelles.09 69 39 29 19 - agriecoute.fr 24h/24 et 7j/7
 - Je suis exploitant ou salarié agricole et je rencontre des difficultés économiques, techniques sur mon exploitation. Cellule d'accompagnement 03 86 71 52 23 ddt-cellule-accompagnement@nievre.gouv.fr
 - Je rencontre - ou un proche rencontre- des difficultés de santé ou sociales, je demande à être recontacté : <https://forms.office.com/e/TE4C9mqnYa>
 - Je m'inquiète pour quelqu'un, je suis éprouvé par un suicide : 3114 (numéro national de prévention du suicide) une écoute professionnelle et confidentielle 24h/24 et 7j/7 Appel gratuit. www.3114.fr
 - urgence
- SAMU Service d'aide médicale d'urgence : 15
- Numéro d'appel d'urgence européen : 112

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Pour Crux : le conciliateur est BERTRAND Alex, Mairie de Chatillon-en-Bazois 03 86 84 14 76, le dernier lundi du mois de 9h00 à 11h30. En cas d'indisponibilité d'un conciliateur, tout autre conciliateur de la Nièvre peut être contacté. (Liste complète en mairie).

CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

Information juridique généraliste sur l'ensemble des droits, tous domaines confondus (droit de la famille, du travail, droit locatif, droit des étrangers, droit de la vie quotidienne...) Tous publics, entretiens gratuits et confidentiels.

Tél 03 45 52 31 14 ou 06 61 06 06 98. Site web : <http://www.nievre.cidff.info> Courriel : ciddff58@gmail.com

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Nièvre

INFORMATIONS PRATIQUES.....

MÉDIATION FAMILIALE

Pour tous ceux qui sont dans une situation de crise, de relation distendue ou de rupture du lien familial et qui souhaitent restaurer ce lien, le médiateur familial, au cours d'entretiens, écoute et soutient dans les recherches de solutions. Pour vous informer ou prendre rendez-vous contactez :

° Sauvegarde 58 service médiation familiale 03 86 71 07 35 (lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h)

mediation@sauvegarde58.org site: www.sauvegarde58.org/

° Conseil départemental de la Nièvre Service médiation familiale Nivernais Morvan 03 86 57 05 34 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h servicemediationfamiliale@nievre.fr site: nievre.fr

ÉQUIPE MOBILE ENFANCE-HANDICAP DE L'ADAPEI 58

Parent, aidant, professionnel, vous avez besoin de renseignements, d'expertises, d'aides relevant du champ du handicap ? Les professionnels de notre Équipe Mobile se déplacent sur l'ensemble du département de la Nièvre pour vous apporter appui et soutien de la petite enfance au jeune adulte.

Contact Pôle enfance Adapei 58: [i.marillier@adapei58.org/06 50 64 63 57](mailto:i.marillier@adapei58.org)



Vous aidez un proche en perte d'autonomie touché par une maladie, un handicap ? Contactez la **PLATEFORME DE RÉPIT** pour tout besoin d'écoute, de soutien, d'information, d'aide, de répit...

Sur la Nièvre : Centre social 2, rue de la Mission 58290 Moulins Engilbert. Tél: **0 805 280 209 (n° vert)**

Mail: pfr.aidants.58@gmail.com



Le raccordement à la fibre optique est possible dans toute la commune.

Contact des fournisseurs d'accès SFR au 1099, ORANGE au 39 00.

DÉCHETTERIE DE ROUY

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 30 avril :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 10h à 12h et 14h30 à 16h30. Samedi : 9h 12h - 14h30 16h30. Fermeture le jeudi.

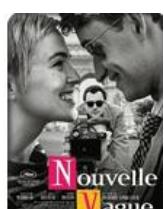
Tél : 03 86 60 25 55. Site <https://www.cc-amognescoeurdunivernais.fr/dechetteries>

Gwendolyne ROY Service Déchets CCACN 03 86 58 46 22 /07 54 35 26 75

CINÉMA À CRUX LA VILLE



LE 28 NOVEMBRE 2025



° Séance de 18h : « **NOUVELLE VAGUE** » de Richard Linklater- 1H46 - Comédie avec Guillaume Marbek, Zoey Deutch, Aubrey Dallin.

L'histoire de Jean-Luc Godard tournant « à bout de souffle », racontée dans le style et l'esprit de Godard. Un tournage qui fut rocambolesque...Film drôle et touchant.



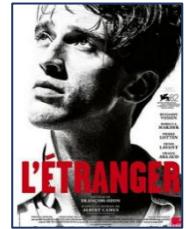
° Séance de 20h : « **MOI QUI T'AIMAIS** » de Diane Kurys – 1H58 - Biopic avec Marina Foïs, Roschdy Zem.

Simone Signoret et Yves Montand : le couple le plus célèbre de leur temps...Malgré les déchirures, ils savaient qu'ils ne se quitteraient jamais.

INFORMATIONS PRATIQUES.....

LE 19 DÉCEMBRE 2025

◦ Séance de 18h : « **L'ÉTRANGER** » de François Ozon – 2H - drame avec Benjamin Voisin, Rebecca Marder, Pierre Lottin



Film adapté du célèbre roman d'Albert Camus- l'étranger- paru en 1942. Alger en 1938, est le théâtre de l'histoire dramatique de Meursault, modeste employé.

◦ Séance de 20h : « **VIE PRIVÉE** » de Rebecca Zlotowski - Drame, policier- 1H45 avec Jodie Foster, Daniel Auteuil, Virginie Efira

Lilian Steiner, psychiatre reconnue, se persuade, à la mort d'une de ses patientes, qu'il s'agit d'un meurtre...Et décide de mener son enquête.



Film présenté hors compétition au festival de Cannes 2025.

Votre Rendez-vous avec l'Ecole

Les 30 écoliers de Crux-la-Ville ont repris le chemin de l'école le lundi 1^{er} septembre.

Ils ont retrouvé leurs enseignantes : Chloé Rouet, en charge des CE2-CM1 et CM2 et Catherine Blanchet qui accueille les CP et les CE1. Christelle Van Hollebeke, en charge de la cantine et du ménage, complète l'équipe.

Après un moment convivial dans la cour de l'école en compagnie des parents, les enfants ont pris possession des deux classes et se sont mis au travail. Le thème pédagogique de cette année est : le voyage à travers le temps.

Cross du collège

La classe des CE2-CM1-CM2 s'est rendue au collège de Saint-Saulge le mardi 14 octobre pour participer au cross en compagnie des collégiens et des autres écoles du secteur (Saint-Saulge, Bona, Rouy). Tous les enfants ont terminé la course.

Après un déjeuner au self du collège, les élèves ont bénéficié d'ateliers sur le thème de la semaine du goût (rencontre avec un agriculteur, un boulanger, des producteurs locaux, intervention des professeurs d'anglais et d'allemand du collège).

Spectacle et marché de Noël

Les deux écoles du regroupement organisent un marché de Noël à la salle des fêtes de Crux-la-ville le vendredi 12 décembre à partir de 17h30. Les bénéfices serviront à financer nos sorties scolaires.

Les élèves présenteront leur spectacle de Noël à 18h.

UNE ANNEE SOUS LE SIGNE DE LA NATURE POUR L'ECOLE ANDRÉ CORNU DE BAZOLLES

Cette année, la petite classe multi-niveau de TPS, PS, MS et GS démarre un voyage passionnant au cœur de la **biodiversité et de l'environnement**. Ils sont 11 élèves, curieux et enthousiastes, à explorer ensemble les richesses du monde vivant qui les entoure.

Le fil rouge de l'année reposera sur la **découverte de la nature** sous toutes ses formes. Les enfants partiront à la rencontre des arbres, des oiseaux, du monde maritime, des mammifères et des insectes. Pour cela, ils mèneront de nombreuses activités d'observation, aussi bien en extérieur qu'en intérieur, afin de comprendre comment vivent ces êtres et en quoi ils sont essentiels à l'équilibre de notre planète.

Votre Rendez-vous avec l'Ecole



Les activités artistiques occuperont également une place importante : arts plastiques inspirés des couleurs et des formes de la nature, créations autour des animaux, chansons et musiques évoquant la forêt, la mer ou le chant des oiseaux. Autant de moyens d'exprimer ce que les enfants voient, ressentent et imaginent.

Moments forts de cette aventure : les sorties régulières hors de l'école, dans le cadre de **l'école du dehors**. Ce dispositif permet aux élèves d'apprendre autrement, en s'immergeant dans leur environnement proche. Au programme : explorations sensorielles, observations naturalistes, jeux d'orientation, petites enquêtes écologiques... Autant d'expériences qui développent leur autonomie, leur langage, leur motricité et leur sensibilité au vivant.

Guidés par leur enseignante, les 11 explorateurs en herbe vivront une année riche en découvertes, en émotions et en émerveillements. Une belle façon de prendre conscience, dès le plus jeune âge, de la beauté et de la fragilité du monde qui nous entoure.

ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

LE CAMION D'ALIMENTATION GÉNÉRALE CULTURELLE a fait son retour à Crux la Ville Jeudi 17 juillet 2025, après plusieurs années d'absence.

C'était **un spectacle de danse** : Alfred Alerte, chorégraphe à la Bergerie de Soffin nous a présenté un trio de danseurs martiniquais ; cette performance, croisement des danses traditionnelles et contemporaines a duré une vingtaine de minutes. (Le spectacle complet a ensuite été présenté le 25 juillet lors du 21^{ème} festival Chemins des arts de la Bergerie de Soffin).

Puis les spectateurs sont entrés dans la danse et un grand débat a suivi sur la signification de la danse.

Une soixantaine de spectateurs ont assisté au spectacle suivi d'un pot.



ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX

CONCERTS AU MERLE

Le premier concert du **Jeudi des Étangs** organisé par la Communauté des Communes Amognes Cœur du Nivernais devait avoir lieu le jeudi 24 juillet 2025 mais les aléas climatiques l'ont repoussé au jeudi 31 juillet 2025. C'est le groupe régional **LES Z'IBÉRIQUES** qui a animé la soirée : le groupe formé en 2020 nous a proposé des reprises de rock français et des compositions originales.

Le **Comité des Fêtes de Crux la Ville** a assuré la restauration avec des saucisses, des andouillettes, des frites et toutes sortes de boissons qui ont été dégustées par un nombreux public assis dans l'herbe.



Le deuxième concert des Jeudis des Étangs a eu lieu le samedi 23 août 2025 en raison d'une météo incertaine le jeudi 21 août...

THE FAROWS, groupe pop-rock, a animé la soirée et fait danser les nombreux spectateurs.

Remerciements au Comité des Fêtes de Crux la Ville pour la restauration et les boissons proposées sur place !



CONCERT DE TRIO À CORDES SAMEDI 2 AOÛT 2025

Organisé dans l'église par la Communauté de Communes et la Municipalité : ce trio est composé de Lyun Clara Heo au violon, de Caroline Dauchy au violoncelle et Hans-Ljuben Richard à l'alto.

M. Leblanc, adjoint au maire, a présenté la soirée.

Nous avons pu écouter des extraits des variations Goldberg de Jean Sébastien Bach, le premier mouvement du divertimento de Wolfgang Amadeus Mozart, Nana, extrait des suites populaires espagnoles de Manuel De Falla et une Sérénade de Erno Dohnanyi.

Plus d'une centaine de personnes ont assisté à cette soirée.

ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX



CONCERT PAR LE BACH ENSEMBLE AMSTERDAM du 7 août 2025

Depuis 8 ans, grâce à l'association Présence de Saint Révérieren, le **Bach Ensemble Amsterdam** donne deux concerts en l'église de Saint Révérieren chaque deuxième samedi d'août.

Cette formation musicale composée d'un orchestre symphonique, d'une chorale, et de solistes, interprète des œuvres de Bach et de ses contemporains. Tous les ans, à ses concerts de St Révérieren, l'église est archipleine, tant cet ensemble dynamique, jeune et d'une incroyable maîtrise professionnelle, enchante le public.

Dans les jours précédents ce double concert, l'Ensemble néerlandais donne deux représentations dans des églises voisines, sous une formule musique de chambre.

Cette année, **Crux-la-Ville** a été choisie. Un exceptionnel moment musical s'est donc produit le jeudi 7 août à 15 h, devant une bonne centaine de personnes.

À tour de rôles, se sont succédées des prestations de chorales, de quintettes ou d'orchestre. Des œuvres de Bach, Elgar, Fauré, Fischer, Mozart, Purcell, Telemann... ont été interprétées brillamment ! Les musiciens et chanteurs ont utilisé sous différentes dispositions l'espace devant le chœur et même, pour quelques choristes, la tribune sous le clocher...

Le concert de Crux était suivi d'un autre, sous forme de suite, dans l'église de Vitry-Laché à 18h avec d'autres morceaux de Haendel, Hammerschmidt, Janequin, Telemann, Weichlein et Zachow.

Une collation a été offerte par la municipalité de Vitry-Laché dans les jardins de la mairie et un hommage poignant a été rendu à une chanteuse décédée récemment.



ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX



TAÏ-CHI-CHUAN ET QI-GONG



Cette année, le stage d'été de Taï-Chi-Chuan et Qi-Gong s'est déroulé les 5 et 6 août avec une nouveauté, le début de l'apprentissage du Taï Ji Bang ou bâton de longévité, utilisé en Chine pour favoriser le bien vieillir et la guérison.

Le travail avec un bâtonnet d'environ 30 cm est physique, les muscles, tendons et articulations sont sollicités et par extension les organes. C'est aussi un travail interne, l'utilisation du bâtonnet aidant à se concentrer et à focaliser son attention sur le bon geste. Grâce à des mouvements faciles à apprendre, l'énergie interne est rapidement mise en circulation dans le corps et bénéfique pour la santé, même pour les néophytes. L'étude du Taï Ji Bang se poursuivra lors du prochain stage.

Les dates des stages de révision d'automne, hiver et printemps seront communiquées par une affiche à la mairie et la parution sur le Panneau Pocket de la commune

Les stages sont toujours gratuits et ouverts à tous à partir de 7 ans.
Evelyne (06 72 28 47 72).



DANSE À CRUX LA VILLE

Louise Doherty, éducatrice sportive et ancienne danseuse professionnelle, vous rappelle qu'elle donne un cours de « Yoga Dance Workout » tous les lundis (sauf vacances scolaires) de 18 heures à 19 heures, à la salle des fêtes de Crux la Ville.

A partir de novembre, je proposerai un cours de « remise en forme » adapté pour les séniors ou les personnes qui ont besoin de plus de douceur. Ce cours se déroulera le lundi matin de 10H30 à 11H30.

Pour tous renseignements merci de contacter Louise au 06 85 56 09 38.

COMMÉMORATIONS

CÉRÉMONIE DU 15 AOÛT

À 11h place de la résistance à Crux-la-ville, plus d'une trentaine de porte-drapeaux ont assisté au 81ème anniversaire des combats de Crux la Ville en présence de Mme Stéphanie PETITJEAN, Secrétaire Générale de la Préfecture.

Philippe Berrier, président de l'amicale du maquis Daniel, prononce un discours, suivi de Mme Marie-Claude BOUSSARD au nom de l'Association des Anciens Combattants et Ami(e)s de La Résistance, de M Jean-Marie GATIGNOL, maire de Crux la Ville et de Mme Stéphanie PETITJEAN. 16 gerbes ont été déposées par les représentants des différentes associations.

L'appel des morts a été effectué par M. Gatignol accompagné de M. Daniel COLAS, président du Maquis Julien. L'ensemble Musical de Prémery a interprété les différents hymnes de la cérémonie.

Le verre de l'Amitié a été offert par la municipalité dans la cour des pompiers.

LE FLEURISSEMENT DES TOMBES DES MORTS de la guerre 39-45 s'est déroulé au cimetière ainsi que sur la dernière tombe restaurée récemment.

À 13h un repas, servi dans la salle des fêtes de Crux la Ville, a réuni l'ensemble des représentants des Maquis.



Associations : Passé et Avenir

LOISIRS TOUS CRUX

Les séances de Gymnastique Volontaire de "LOISIRS TOUS CRUX" ont repris le Mardi 2 Septembre à 19 heures avec Marjorie, notre très dynamique et nouvelle animatrice de l'ADESS 58. Le nombre de participantes reste au nombre de 18 inscrites en ce début de saison.



Le groupe des sportives avec leur animateur en juin 2025

RANDO VADROUILLE

Pendant notre trêve estivale, peu de randonnées informelles ont été réalisées au regard de la météo peu clémente ou du manque de disponibilité des randonneurs.

Nous avons donc repris notre activité par un séjour de 4 jours dans le Morvan. Hébergées à Saint-léger sous Beuvray nous avons arpenté autour du village un circuit de 14 kms. En seconde journée, nous nous sommes confrontées à un périple de 24 kms sillonnant Bibracte et le mont Beuvray en rando à la journée bien sûr. Enfin le lendemain, c'est vers Poil, village qui mérite le détour de par ses œuvres artistiques exposées, que nous avons fait notre escapade de 16 kms. Tout ceci sous un temps propice à la randonnée. Malheureusement notre dernière journée n'a pas été aussi engageante. Pluie et orages nous ont contraints à renoncer à une dernière balade.



Désormais, de retour dans nos foyers, nous reprenons nos randonnées traditionnelles de 8- 12 kms autour de Crux et des cantons environnants en prenant soin de sélectionner des chemins où nous ne rencontrons pas de chasseurs pour ne pas déranger.

Certaines d'entre nous ont participé en octobre aux randonnées organisées au profit de la recherche contre le cancer du sein sur Saint Saulge et Corbigny.

Dans le même esprit, nous organiserons notre traditionnelle randonnée, le 6 décembre cette fois ci, au profit du Téléthon. Nous espérons vous voir nombreux à notre manifestation.

En attendant, vous êtes les bienvenus pour gonfler notre effectif et passer un bon moment en notre compagnie.

A bientôt, nous espérons R. BEAUGRAND 07 86 38 83 82 et M LABOUREAU 03 86 58 24 92.

Associations : Passé et Avenir

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le repas d'automne est prévu le samedi 29 novembre à 12h30 à la salle des fêtes.



AMICALE DES CHASSEURS

Bonjour à tous,

Ça y est, la saison de chasse 2025/2026 est commencée mais calmement.

La végétation étant encore très dense, il est difficile de chasser dans de bonnes conditions.

Nous n'avons pas encore pu juger la population des chevreuils et sangliers. Tout ce petit monde préfère les carrés de maïs et tournesols pour l'instant. Espérons que la reproduction se soit bien passée.

L'intersaison a été occupée à refaire notre réserve de bois de chauffage et remettre notre cabane en ordre. Et, tout récemment, les lignes et chemins ont été nettoyés et broyés.

Les jours de chasse n'ont pas changé, ce sont **les dimanches, jours fériés et le samedi exceptionnellement**. Lors de ces journées de battues, nous signalons notre présence par des panneaux à tous les accès de la forêt. Malgré tout, si des promeneurs ou randonneurs arrivent, la consigne est donnée de rester calme et respectueux pour que tout le monde s'entende en adultes.

Dernièrement, nous avons eu la douleur de perdre un des doyens de notre équipe en la personne de Jean-Pierre HARRIS. Sa gentillesse et sa bonne humeur vont beaucoup nous manquer.

En espérant une bonne saison, je vous donne rendez-vous au prochain Infos Crux. Le Président Didier SAVE.

CENTRE DE SECOURS de CRUX-LA-VILLE SITE SDIS 58 : <https://sdis58.fr>



Centre de Secours
de Crux-la-Ville

LA VIE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CRUX-LA-VILLE



Le centre de secours en quelques chiffres :

La caserne compte parmi ses effectifs 13 sapeurs-pompiers, dont 2 infirmières sapeurs-pompiers. Sont remisés au total 5 véhicules, dont une ambulance (VSAV), un véhicule incendie (CCR), un véhicule tout usage et balisage (VTUB), le véhicule de poste de commandement (VPC, l'unique véhicule de ce genre dans le département de la Nièvre) et un véhicule léger (VL).

Bilan de fin d'année ! Du 1er janvier 2025 au 30 septembre 2025, le centre de secours a effectué 235 interventions qui se déclinent ainsi :

179 interventions Secours à la Personne, dont 76 interventions de la part des infirmières sapeurs-pompiers ;

16 Accidents de la Voie Publique ; 32 interventions Incendie ; 8 interventions Opérations Diverses.



À vos agendas !

. Comme chaque année, vos sapeurs-pompiers passeront à votre domicile vous livrer le **calendrier 2026** ! Les tournées commenceront à partir du mois de novembre, et se poursuivront jusqu'au mois de décembre. A très vite.

. **Samedi 6 décembre : Sainte Barbe** des pompiers de Crux-la-Ville.

Ah la Sainte-Barbe ! Qui ne connaît pas la Sainte-Barbe... pompiers comme non-initiés, tout le monde a déjà entendu parler de la Sainte-Barbe. Le 6 décembre, c'est la fête chez les pompiers. C'est un véritable temps fort de l'année où le centre de secours présente son activité opérationnelle, les événements forts de l'année, et met à l'honneur ses agents !

C'est aussi et surtout le moment pour les sapeurs-pompiers de se retrouver tous ensemble, et de partager un bon repas !

Associations : Passé et Avenir

APPELS D'URGENCE : 18 OU 112

Vous pouvez appeler les pompiers lorsqu'une ou des vies sont en danger (malaise grave, départ de feu, accident de la route, noyade, inondation...) ; Le 18 reçoit les appels de tout le département ; le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen, également actif en Suisse, Israël, Russie, et Turquie.

Rejoignez-nous ! Un engagement citoyen, une expérience unique et enrichissante... Vous pouvez nous contacter et venir nous rencontrer :

Chef de Centre Adjudant-Chef David THEVENEAU david.theveau@sdis58.fr 06.07.11.62.14

Adjoint au Chef de Centre Adjudant Pierre GUYARD pierre.guyard@sdis58.fr 06.45.46.74.13

Président de l'Amicale Lieutenant Paul MOREAU paul.moreau@sdis58.fr 06.61.94.49.83

COMITÉ DES FÊTES

Vous avez encore été nombreuses et nombreux à venir nous retrouver cet été pour partager un bon moment et nous vous en remercions.

Cette année lors de la Fête de l'été fin juin, la soirée a commencé de belle manière avec le gala de danse organisé avec le centre social de Saint Saulge, spectacle qui a attiré de nombreuses familles et curieux et qui a été une belle réussite.



Les deux concerts organisés avec la Communauté de Communes sur le site de la base de loisirs du Merle ont également rassemblé bon nombre de personnes et ont été de beaux moments de convivialité avec des propositions artistiques de très bonne qualité.

Enfin, la brocante est venue pour nous conclure un été bien chargé. Pour une première pour le comité des fêtes, ce fut une belle journée malgré une météo un peu maussade. Vous avez toutefois été très nombreux à venir déambuler dans les rues de Crux pour chiner quelques beaux objets.

Cette année 2025 se conclura par le **Noël des enfants le Samedi 20 Décembre** à la salle des fêtes à partir de 15H. Comme ces 3 dernières années, nous proposons aux enfants de venir partager un après-midi avec nous sous le signe de la créativité et du bricolage sur le thème des fêtes de Noël.

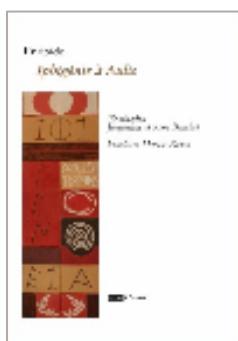
Enfin, vous pouvez également dès aujourd'hui noter sur vos agendas la date de l'**assemblée générale** du comité des fêtes qui aura lieu le **vendredi 9 Janvier 2026**, vous êtes bien évidemment toutes et tous les bienvenus ! Lors de cette réunion nous ferons un bilan détaillé de l'année passée. Cette année, le bureau arrive à la fin de son « mandat » ...Il faudra donc en réélire un nouveau. Comme beaucoup d'associations le comité est toujours à la recherche de nouveaux bénévoles pour venir renforcer son effectif, qui malheureusement ne cesse de diminuer ces dernières années.

En vous souhaitant à toutes et à tous une bonne fin d'année, et à l'année prochaine !

Associations : Passé et Avenir

LA TÊTE A L'ENVERS

Quelques nouvelles de La tête à l'envers !



Pour fêter en beauté la fin de l'année 2025, est enfin sorti un livre sur lequel j'ai longtemps et beaucoup travaillé, l'Iphigénie à Aulis du poète et tragique grec du 5ème siècle avant Jésus Christ, Euripide. Euripide y évoque l'épisode le plus célèbre de sa légende, celui qui confronte la jeune fille au verdict d'un oracle terrible : seul le don de sa vie sur l'autel de la déesse Artémis permettra le réveil des vents nécessaire au départ de la flotte grecque vers Troie. Ce texte merveilleusement simple nous touche et nous émeut toujours autant, car ne sommes-nous pas aujourd'hui confrontés à des passions aussi douloureuses, voire destructrices ?

Deux rencontres en librairie, l'une à la librairie Compagnie, à Paris 5ème, le mardi 25 novembre, l'autre en Grèce, à Athènes, à la librairie Lexikopoleio, le vendredi 28 novembre.



Dans l'une et l'autre librairie, les deux traducteurs, Jacqueline et René Bouchet, le peintre Harris Xenos et moi-même présenterons le livre au travers d'une discussion, celle-ci sera entrecoupée d'une lecture musicale faite par la comédienne et musicienne gréco-française Dimitra Kontou.

Enfin, Catherine Pont-Humbert et moi-même sommes invitées à une réception à l'Académie Française, le 4 décembre, pour la remise du prix François Coppée qui a « couronné » le livre que j'ai publié d'elle, Quand les mots ne tiennent qu'à un fil. Une épope poétique (livre qui a reçu aussi le prix Vénus Khouri-Ghata 2025)



Amicalement à toutes et à tous !

STAGES D'ÉTÉ DE PEINTURE ACRYLIQUE

Retour sur les stages de peinture acrylique animés cet été par Rose-Marie Chansel les 28, 29 et 30 juillet ainsi que les 4, 5 et 6 août.

« Joies partagées, rires, talents et créativité renouvelés ont régné à cette occasion, avec des réalisations toujours plus diversifiées et originales !

Les artistes exposées ensuite à l'Office de Tourisme Cœur de Nièvre de Saint Saulge ont été accueillies avec succès et réussite auprès des visiteurs.

Bravo à toutes et rendez-vous l'année prochaine ! »



ANNONCES



GÎTE LES MAISONS DU BOIS Ouvert de mai à septembre, les Maisons du bois proposent ce gîte pour 6 personnes à proximité immédiate de la base de loisirs de l'étang du Merle et de sa plage. Accès à une piscine privative de juin à septembre (non chauffée).

Christelle et Frédéric 06 16 17 38 56
<http://lesmaisonsdubois.fr> contact@lesmaisonsdubois.fr
mailto : contact@lesmaisonsdubois.fr

LES GITES DES BERGERS

Les bergers vous accueillent aux portes du Morvan entre lacs et forêts.

La tanière du renard, un joli petit gîte pour deux personnes, avec vue sur les prés, proche de la rivière l'Aron, vous offrira toutes les commodités. (Cuisine équipée, séjour avec poêle à bois, chambre, dressing, salle de bains, jardin privatif, terrasse, garage).

Proche des étangs de Baye et de Vaux, ainsi que de l'étang du Merle et du canal du Nivernais, il est idéalement situé pour les pêcheurs, randonneurs et les amateurs de loisirs nautiques.

contact@lesgitesdesbergers.fr

06.68.52.92.02

<https://www.lesgitesdesbergers.fr> Hélène WEEKS



CAMPING DE L'ÉTANG DU MERLE

etangdumerle@gmail.com 03 86 58 38 42 06 76 61 41 13
site: <http://www.camping-etang-du-merle.fr>

Patricia et Ronan sont heureux de vous accueillir en Bourgogne

Le camping avec ses 37 emplacements de camping, 5 Chalets, 15 mobil-homes et 2 Coco Sweet, est à taille humaine et favorise les rencontres. Ambiance conviviale et familiale

Vous aimez la tranquillité, la pêche, la nature et la détente ? Ce camping est fait pour vous Il est au centre des trésors et curiosités de la Nièvre à environ 25 km du Morvan et de ses Lacs, de la Loire et ses Vignobles, du Canal du Nivernais.

Un défibrillateur automatisé externe a été installé à l'extérieur de l'accueil.

Les tarifs d'hébergement et des cartes de pêche sont disponibles sur le site de Crux la Ville ou à l'Office du Tourisme.



ENTREPRISE GAUGE
DEPUIS 1881

BATIMENT – TP
RENOVATION – NEUF
COUVERTURE - ZINGUERIE
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
ASSAINISSEMENT

LE BOURG – 58330 CRUX LA VILLE
03.86.58.34.04 – 06.75.54.29.38
henri.gauge@orange.fr

ANNONCES



Theret Jean
Entrepreneur Individuel

06 63 54 41 19
Theretjeanei@hotmail.com

Maçonnerie - couverture
Siret: 917 424 400 000 13

ENTREPRISE WEEKS WILLIAM
Assainissement non collectif, Terrassement, Broyage,
Pose de clôtures

03.86.50.27.72
06.74.34.34.39

w.weeks@free.fr
www.entrepriseweekswilliam.fr



Ent. Frédéric CAILLE
Maçonnerie et Rénovation
Ecologiques et Saines

Enduits et Béton (chaux et chanvre)
Isolation Animale et Végétale
Cloisons, Peinture,
Pose de revêtements, Parquets ...

06 64 47 58 33
fcaille.artisan@gmail.com

58350 Dompierre sur Nièvre
RM 44042784R058 - TVA intracor: FR2G440482784

BEAUGRAND MULTISERVICE

SIRET N°919.745.158.RM.58

07.86.80.81.65

BEAUGRANDMULTISERVICES@OUTLOOK.FR

TRAVAUX DE PETITS BRICOLAGES

ENTRETIEN INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DE VOTRE MAISON

DESTRUCTION NID D'INSECTES,

VIDE MAISON, DÉBARRAS ENCOMBRANTS

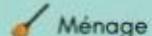
ET AUTRES SERVICES SELON VOS BESOINS

TAXI
Christine MASSART
Tél : 06-38-63-29-93

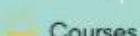
Toutes distances - Hôpitaux - Gare - Aéroport
taxichristine.massart@outlook.com

COMMUNE DE STATIONNEMENT CRUX-LA-VILLE

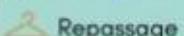
Aide ménagère & Services à la personne



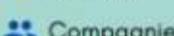
Ménage



Courses



Repassage



Compagnie

Je vous propose mes services dans la commune de Crux-la-Ville et ses alentours. N'hésitez pas à me contacter !

 Véronique DARD : 07.86.20.72.82




Soizic B.
Sbodiou@yahoo.fr
3 Château du Berle
58330 Crux la ville
06 59 05 40 22 (Uniquement SMS) 



Producteur à Crux la Ville (58330)
Légumes et Champignons

Mercredi matin à Saint-Saulge

Vendredi matin à Corbigny

Dimanche matin

Le 3^e du mois à Rouy (marché du Colibri) Champignons uniquement.

ANNONCES



Envie de vous engager ? De vous rendre utile ?

**VOUS AUSSI,
DEVENEZ SAPEUR-POMPIER**

Un engagement citoyen, une expérience unique et enrichissante !



Le Centre d'Incendie et de Secours de CRUX-LA-VILLE
recrute des sapeurs-pompiers volontaires

Rejoignez-nous !

Frédéric CAILLE certifié Biocide
Désinsectisation - Dératisation
58330 Crux-la-Ville



Destruction de nids de :

- ✓ frelons asiatiques
- ✓ frelons européens (seulement si gênant)
- ✓ de guêpes (seulement si gênant)

Interventions dans un rayon de 30 km autour de Crux-la-Ville

Contact :
Frédéric CAILLE
06 64 47 58 33


Certificat N°055205

IPNS - document imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

FERRONNIER D'ART MIKE MUNDEN
ENTREPRISE PAPILLON NOIR

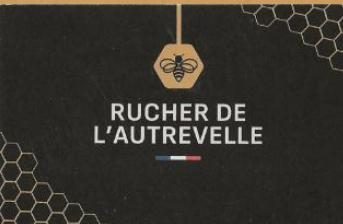
FABRIQUE SUR MESURE MEUBLES EN FER FORGÉ INTÉRIEURS OU EXTÉRIEURS
ESCALIERS, RAMPES, MEZZANINES, PERGOLAS, PORTAILS, SCULPTURES...

TÉL.07 82 40 51 34 MIKE@PAPILLONNOIR.NET



CASSANDRE SVAROVSKY
Apicultrice récoltante

58 330 Crux la ville
06.30.93.86.36
autrevelle@outlook.fr



RUCHER DE
L'AUTREVELLE

27



Gossip Beauty by A
À Crux-la-Ville

Sms / WhatsApp :
06.43.44.57.02

Instagram :
[gossip_beauty_by_a/](https://www.instagram.com/gossip_beauty_by_a/)

Facebook :
Gossip Beauty by A

Siret : 992744000007

Prothésiste ongulaire
Réhaussement de cils
Blanchiment dentaire
Browlift (sourcils)

Ongles
Réhaussement de cils
Browlift
Coloration des sourcils
Blanchiment dentaire cosmétique américain

Tarifs au dos

Carte de fidélité et parrainage

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

MANIFESTATIONS

28 NOVEMBRE CINÉMA 18H « NOUVELLE VAGUE » 20H « MOI QUI T'AIMAIS »

29 NOVEMBRE REPAS DU CLUB DE L'AMITIÉ 12H30 SALLE DES FÊTES

6 DÉCEMBRE RANDONNÉE DU TÉLÉTHON ORGANISÉE PAR RANDO VADROUILLE à 14h00

6 DÉCEMBRE SAINTE BARBE à 18H30

12 DÉCEMBRE MARCHÉ DE NOËL DES 2 ÉCOLES À LA SALLE DES FÊTES À PARTIR DE 17H30. LES ÉLÈVES PRÉSENTERONT LEUR SPECTACLE DE NOËL À 18H.

13 DÉCEMBRE CONFÉRENCE « LA BATAILLE DE CRUX LA VILLE DU 12 AU 16 AOÛT 1944 » à 15H30

19 DÉCEMBRE CINÉMA 18H « L'ÉTRANGER » 20H « VIE PRIVÉE »

20 DÉCEMBRE ATELIER BRICOLAGE ET DÉCORATIONS POUR NOËL, À PARTIR DE 15H POUR LES ENFANTS ACCOMPAGNÉS D'ADULTE. PROPOSÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES.

A méditer... "La vie c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre ». Albert Einstein".



Vous avez un enfant né entre 2015 et aujourd'hui ? Venez nous rejoindre le samedi 20 décembre 2025 à partir de 15h à la salle des fêtes pour un atelier « Bricolage et décos de Noël » !

Durant cet après-midi convivial, nous vous proposons de venir avec votre (vos) enfant(s) participer à des ateliers de fabrication et de customisation de décorations et éléments de Noël.

Cet après-midi se terminera autour d'un goûter gourmand avec les enfants et d'un verre de l'amitié.

N'hésitez pas à ramener un petit nécessaire de bricolage pour vos enfants (*ciseaux, crayons, etc...*) et tout élément ou ustensile pouvant être utile. Toutes vos idées sont également les bienvenues.



Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés pour cet après-midi par un adulte (*parents, grands-parents...*)



Contact : Jérémie 06.35.48.12.56

Véronique 06.74.35.12.14

Le Comité des Fêtes